A Monsieur le Subdélégué de l'Intendance du Languedoc, au Département de Toulouse.

Supplie humblement Joseph Villanave, dit *Sauto-la-Pioto*, natif de la Ville de Lavaur : et vous expose que la difformité de son physique lui donnant une ressemblance avec un des beaux esprits qui ont illustré le siecle brillant de Louis XIV, il a profité de cette heureuse circonstance pour mettre à profit la tournure ingénieuse de son esprit, et a gagné ſur-tout par ses faceties et graces enfantines, la bienveillance du public dans tous les lieux où il a paru.

Instruit que le célebre *Plume-Pates* s'étoit fixé à Toulouse pour y déployer ses rares talens, le Suppliant s'est empressé de se rendre dans cette Capitale, et sa présence a fixé dès l'instant l'attention de tous les Amateurs.

Il s'est établi dès-lors une rivalité entre les Astres naissants, qui a tourné au profit des Arts agréables dont ils font un si noble et si utile usage. Mais hélas! *un trop grand mérite est un pesant fardeau!* Cette célébrité a frappé les regards de

Nosseigneurs les Officiers du Grand-Baillage de cette Ville. Ces Savants & Nobles Magistrats ont cru voir dans ces Coriphées du plaisir des Sujets dignes de figurer sous l'étendart de leur Lieutenant Général. Mais, qu'ils connoissoient peu la délicatesse de *Sauto-la-Pioto* et du fameux *Plume-Pates.* Jamâis outrage ne leur a paru si sanglant. En vain leur a-t-on fait entrevoir qu'ils siégeroient avec des faiseurs de noëls & des racleurs de basse, leur refus a été constant et noblement exprimé.

La haine et la vengeance est toujours le partage des demis-Savants, *dont on n'exalte pas le mérite, & dont on ne flatte pas la fatuité.* Les plaisans Magistrats du Grand-Baillage, qui n'aiment pas la plaisanterie, honteux d'éprouver un refus, ont par une suite de leur noble conduite, dénoncé le Suppliant à la Maréchaussée, comme n'ayant point ses passe-ports sur lui. Dès l'instant et à leur indication, cette triste victime a été arrêtée, condamnée et conduite au dépôt, établi dans l'Hôpital de la Grave.

Mais attendu que le meilleur passeport et la preuve la plus éclatante que puisse donner le Suppliant de sa bonne

conduite et de ses bonnes vie et moeurs, est non seulement l'attestation qui peut être donnée par tous les Citoyens de cette Ville, depuis deux ans que le Suppliant y réside, mais encore la réclamation qui en est généralement faite, sous les soumissions de droit ; qu'en conséquence il y auroit dans les circonstances actuelles, de la barbarie, à priver le Suppliant d'assister à une pompe funebre dont il n'y a jamais eu d'exemple.

Ce considéré, il plaira de vos graces, MONSIEUR, vu l'attestation des Dixeniers ci-jointe, accorder au Suppliant son élargissement du dépôt, sous l'offre qu'il fait de rapporter, s'il y a lieu, une soumission générale de tous les Habitans de Toulouse, autres toutefois que les Magistrats agonisans du Grand-Baillage, se réservant le Suppliant de faire les poursuites devant qui de droit, contre les Dénonciateurs : et ferez bonne justice.

VILLENAVE, dit Sauto-la-Pioto.

Nous Dixeniers des différens moulons où a habité le gentil *Saute-la-Pioto*, certifions à qui de droit, que sa conduite a été toujours exemplaire, et que tous les notables Habitans le réclament pour témoigner à jamais la haute estime qu'il leur a inspirée par son noble dévouement à l'intérêt de la Patrie.

Suivent les signatures;

DUMAS. RATTIER. DUPIN.
PESSAN, &c. &c.